



# DOSSIER D'INSCRIPTION RSE

## SAISON 2025 / 2026

### du 20 septembre au 27 juin

Photo

#### 1. PATINEUR :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Dép. et Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_

1ère inscription :  oui  non

#### 2. PARENTS ou REPRESENTANTS LEGAUX :

##### PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL 1:

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de Parenté : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Mail (en majuscule) \* : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

##### PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL 2:

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de Parenté : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Mail (en majuscule) \* : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous que les informations du RSE vous parviennent sur les 2 adresses mail ?

oui -  non

DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION	RESERVÉ AU RSE DOSSIER COMPLÉTÉ
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile	<input type="checkbox"/> OUI
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité récentes	<input type="checkbox"/> OUI
<input type="checkbox"/> 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du patinage artistique pour la 1ère inscription ou le questionnaire de santé joint	<input type="checkbox"/> OUI

NOM ET PRENOM DU PATINEUR : \_\_\_\_\_

### 3. COTISATION ANNUELLE - *Cochez la cotisation choisie*

COURS		
<b>Initiation- 3- 6 ans - 1h/semaine</b>	140 €	<input type="checkbox"/>
<b>Débutant - 7-10 ans - 1h/semaine</b>	140 €	<input type="checkbox"/>
<b>Intermédiaire -à partir de 11 ans - 1h15/semaine</b>	145€	<input type="checkbox"/>
<b>Sup - 1h30 /semaine</b>	150 €	<input type="checkbox"/>
<b>Avancée- 2h /semaine</b>	160 €	<input type="checkbox"/>
<b>Adultes - 1h /semaine</b>	130€	<input type="checkbox"/>

### 4. RÉDUCTION

Y -10% sur la cotisation annuelle pour les patineurs présent l'année dernière

Y -10% si vous apportez un nouveau sponsor dont la participation est supérieure à 50€ (15% pour 2 et 20% pour 3 et +)

### 5. LOCATION DE PATIN A ROULETTE

**NON** - les parents s'engagent à se procurer une paire de patin adaptée à la pratique du patinage artistique pour leur enfant au plus tard en octobre.

**OUI** - 25 € pour la location annuelle ( groupe initiation et débutant ) + **un chèque de caution de 80 €** (non encaissé et noté au dos le nom et prénom du patineur) - 40 € pour les autres groupes + **un chèque de caution de 150 €** (non encaissé et noté au dos le nom et prénom du patineur)

OBLIGATOIRE À PARTIR DU NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Cache patin (obligatoire)

**NON** (les parents s'engagent à s'en procurer)  **OUI** - 7 €

NOM ET PRENOM DU PATINEUR : \_\_\_\_\_

## 6. MODE DE RÈGLEMENT ET ECHEANCIER

**Espèce** : règlement 1 à 3 fois avant le 10 du mois : montant: \_\_\_\_\_ €

**uniquement auprès d'un membre du bureau à l'inscription**

**Carte Bleue** : règlement en 1 fois

**aux horaires d'ouverture du bureau**

**Chèque** (nom / prénom au dos de chaque chèque) Encaissement des chèques le 10 de chaque mois  
**tous les chèques doivent être remis à l'inscription**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR TOUS LES ADHÉRENTS DU RSE 2025/2026

## Partie 1 : Adhésion et Conditions de Participation

**Article 1 :** Par règlement du montant de la cotisation fixé pour la saison, l'adhérent et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur tel qu'il a été défini par le bureau et tel que présenté ci-dessous.

**Article 2 :** L'adhérent ne peut accéder à la piste qu'à la condition de s'être acquitté de l'intégralité des sommes dues à l'association, d'avoir remis le dossier d'inscription complet.

**Article 3 :** Les adhérents doivent respecter les horaires des cours. Les professeurs sont en droit de refuser l'accès d'un adhérent à la piste en cas de retards répétés. Il est formellement interdit d'aller sur la piste sans l'accord et la présence de l'entraîneur.

## Partie 2 : Tenue et Comportement

**Article 4 :** Une tenue sportive correcte est exigée durant les heures de cours (près du corps, excluant : jean, veste à capuche, jupe, écharpe, pantalon évasé, etc.). Les cheveux longs doivent être attachés pendant les heures de cours. Les affaires personnelles doivent rester sur les bancs : ne rien laisser par terre en bord de piste (sacs, vêtements...).

**Article 5 :** Les patins fournis en location par le club doivent être maintenus en bon état.

Les patins doivent être retournés en fin de saison dans un état similaire à celui de leur réception, sous réserve de l'usure normale. Les membres sont responsables de tout dommage ou perte et peuvent être tenus financièrement responsables.

**Article 6 :** Un comportement correct est exigé envers les professeurs, les membres du club, et lors des déplacements.

**Article 10 :** Le club porte une attention particulière à l'attitude des patineurs tant sur la piste qu'en dehors. Le harcèlement, le langage inappropriate et le manque de cohésion de groupe ne seront pas tolérés et pourront faire l'objet de sanctions prononcées par le Comité Directeur du Club.

## Partie 3 : Gestion et Responsabilités

**Article 11 :** Les patineurs du groupe initiation et débutant âgés de moins de 10 ans

doivent être accompagnés et récupérés. Les patineurs ne sachant pas lacer leur patin correctement doivent être accompagnés par un proche.

**Article 12:** Les parents ne peuvent intervenir dans la constitution des groupes de travail et les entraînements.

**Article 13 :** S'ils désirent s'entretenir avec le professeur, les parents pourront le faire après demande faite auprès d'un membre du Bureau, jamais de façon directe avec l'entraîneur.

## **Partie 4 : Dispositions Générales et Sanctions**

**Article 14 :** En cas d'annulation des cours pour cause de manifestations organisés par le club ou pour des raisons extérieures au club, ces évènements ne donneront lieu à aucun remplacement ou remboursement.

**Article 15 :** Le club se dégage de toute responsabilité envers les patineurs, dès la fin du cours auquel ils participent.

**Article 16 :** En cas de départ au cours de la saison, il ne sera accordé aucun remboursement. Un remboursement peut être accordé sur présentation d'un certificat médical justifiant d'un arrêt total de la pratique du patinage artistique pour une durée supérieure à un mois. Si la cotisation est remboursée par une assurance, le club ne remboursera pas l'adhérant.

## **Partie 5 : Communication, Médias et Réseaux Sociaux**

**Article 17 :** Toutes les informations relatives au fonctionnement du club et déroulement des séances d'entrainements (convocations, modifications des horaires, manifestations...) sont diffusées soit sur le site internet du club, sur la page Facebook , Instagram et par mail, soit par WhatsApp. Il appartient aux adhérents et à leur famille de se tenir informés par consultation régulière de ces moyens d'informations.

**Article 18 :** Les adhérents et leurs proches sont encouragés à utiliser les médias sociaux de manière responsable. Les publications concernant le club doivent être respectueuses et ne pas compromettre la réputation ou la vie privée des autres membres ou du club lui-même. Le partage non autorisé de photos ou de vidéos impliquant d'autres membres sans leur consentement est interdit.

**Article 19 :** Il est recommandé la plus grande prudence concernant l'utilisation des réseaux sociaux, comme la page Facebook du Roller skating eclipse, le compte Instagram du Roller skating eclipse, mais aussi pour tous les échanges « publics » concernant le Club, son staff technique, ses dirigeants, etc. Il est donc demandé aux patineurs et à leurs proches, de ne pas publier sur les réseaux sociaux, de photos et vidéos mettant notamment en scène d'autres personnes qui ne souhaitent pas y apparaître à leur insu. Le Club se réserve, le droit de prendre toutes mesures adaptées, voire recours à la justice, en cas de débordements, de propos diffamatoires ou autres.

## **Partie 6 : Éthique et Gouvernance**

**Article 20 :** Tous les membres du club doivent adhérer aux principes de l'esprit sportif, de l'intégrité et du respect mutuel envers les autres membres, le personnel, les officiels et les adversaires. La discrimination, la violence et la tricherie sous toutes leurs formes sont strictement interdites et seront traitées avec les sanctions les plus sévères, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

**Article 21 :** Les membres du club, en particulier les membres du comité directeur, doivent éviter tout conflit d'intérêts pouvant influencer leurs décisions au sein du club. Tout conflit potentiel doit être déclaré au comité éthique du club pour évaluation et gestion appropriée.

**Article 22 :** Le non-respect du règlement intérieur ou de la charte des membres élus du bureau peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du club sans remboursement d'aucune somme. L'exclusion temporaire ou définitive peut être demandée par les membres élus du bureau . La décision revient au Comité Directeur du club, après un entretien avec l'adhérent ou son représentant légal si l'adhérent est mineur.

**Article 23 :** Les patineurs sont liés à leur club : cet engagement leur interdit, ainsi qu'à leurs parents, toute attitude ou tout propos visant à dévaloriser ou discréditer le club en public. Le non-respect de cette règle peut faire l'objet de sanctions prononcées par le Comité Directeur du Club tels que le refus d'intégration ou le maintien dans un groupe.

**Article 24 :** En acceptant ce règlement intérieur, les licenciés et leurs proches acceptent

- la charte du patineur
- Le règlement d'utilisation des patins de location (disponible sur notre site internet))

**Article 25 :** Toute réclamation doit être adressée par courrier à la présidence du Club.

Le Patineur Majeur ou le Représentant légal du patineur mineur

à Villefranche , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

# DROIT A L'IMAGE (PHOTOGRAPHIE - VIDEO)



Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_

Personne majeur ou agissant en ma qualité de  père  mère  tuteur du patineur mineur :

Demeurant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autorise

N'autorise pas

Le Roller Skating Eclipse e à me filmer/ filmer mon enfant ou me prendre en photo / prendre mon enfant en photo lors des différentes manifestations ayant trait à la discipline.

J'accepte

Je n'accepte pas

conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, que les captations où j'apparaîs/ mon enfant apparaît soient utilisées, exploitées et diffusées dans le cadre de ses activités auprès de ses différents publics, notamment sur des systèmes de diffusion vidéo live, réseaux sociaux, supports imprimés ainsi que sous toute forme et sur tous supports connus à ce jour, intégralement ou par extraits, dans le monde entier et sans limite dans le temps.

Si la présente autorisation est consentie, elle l'est à titre gratuit.

Si les autorisations susmentionnées sont données, je garantis n'être liée / que mon enfant n'est lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Le RSE s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne / la personne de mon enfant.

Le Patineur Majeur ou le Représentant légal du patineur mineur

à Villefranche, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

# AUTORISATION EN CAS D'URGENCE



Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_

Personne majeur ou agissant en ma qualité de  père  mère  tuteur du patineur mineur :

Demeurant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° de téléphone d'urgence : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ de  père  mère  tuteur du patineur mineur

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ de  père  mère  tuteur du patineur mineur

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ autre, précisez le lien : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

CMU :  oui  non

Mutuelle : \_\_\_\_\_ N° de contrat \_\_\_\_\_

Autorise les dirigeants ou les salariés du RSE

- A transporter mon enfant ou moi-même lors de déplacements (stage ou toutes autres manifestations), par tout moyen qu'ils auront choisi (voiture particulière, bus ou minibus, avion ou tout autre mode de transport en commun).  oui  non
- A faire donner à mon enfant ou à moi-même tous soins ou faire intervenir les services médicaux d'urgence à leur disposition ou faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente en cas de nécessité constatée par un médecin à la suite d'un incident/accident survenu lors d'un entraînement, stage ou compétition.  oui  non
- A signer les documents d'entrée et de sortie auprès de l'établissement si une hospitalisation s'impose.  oui  non

Le Patineur Majeur ou le Représentant légal du patineur mineur

à Villefranche , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »